

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 JUIN

L'AMIRAL DUPERRÉ

Fidèles à la tradition républicaine, comme le dit M. de Freycinet, les radicaux ont essayé de déshonorer le commandant de notre armée navale. Jadis ils avaient insulté le général Ducrot, puis écarté le général de Miribel, et maintenant ils voulaient enlever à l'amiral Duperré le commandement de notre principale escadre. Depuis quinze jours, la *Lanterne*, la *Justice*, le *Mot d'Ordre*, le *XIX^e Siècle*, etc., font une campagne acharnée contre l'amiral Duperré.

Quels prétextes ont-ils imaginés ? Officier d'ordonnance de Napoléon III, en 1870, le capitaine Duperré fut chargé de conduire le prince impérial en Angleterre ; il passa par la Belgique où il fut déclaré prisonnier de guerre ; il dut donner sa parole d'honneur qu'il ne porterait pas les armes pendant la campagne et, alors seulement, il lui fut permis d'aller en Angleterre remplir sa mission. Que lui reproche-t-on aujourd'hui ? D'avoir tenu sa parole d'honneur.

Reproche étrange, en vérité, et vraiment inattendu. Depuis vingt ans le commandant Duperré a repris sa place dans les rangs de l'armée sans que personne élevât la moindre réclamation ; il a servi la France sur toutes les mers, a conquis tous ses grades, jouissant de l'estime de tous ses camarades et de ses supérieurs : le ministre de la marine déclare « qu'aucun des officiers généraux n'a de meilleures notes ».

Pourquoi donc ce déchaînement subit d'injures et de calomnies ? Tout simplement parce que l'amiral Aube aspirait à remplacer le regretté Dupetit-Thouars. Le commandement a été donné à un autre, et l'amiral Aube, cet ancien ministre dont l'administration a été si funeste, a voulu déshonorer l'officier qui lui a été préféré. Naturellement, pour accomplir cette vilaine besogne, il s'est adressé à la presse radicale, et il l'a trouvée fidèle à la tradition républicaine.

M. Floquet aussi a été fidèle à cette tradition, il s'est souvenu que jadis il avait défendu devant le jury de Toulouse les calomnieurs du général Ducrot et, dans l'orageux débat de samedi, il a soutenu de son mieux l'interpellateur, le boulangiste Ernest Roche. M. Floquet donnant la main aux boulangistes pour attaquer l'armée ! N'est-ce pas un édifiant spectacle ?

Très bravement, le ministre de la marine, M. Barbey, dans cette circonstance, a couvert son subordonné en butte aux rancunes radicales.

Très justement encore il n'a pas voulu descendre à fournir des preuves qui eussent en l'air d'être des défaites. Il a répondu purement et simplement que la conduite de M. l'amiral Duperré depuis vingt ans était le seul argument à opposer aux misérables attaques dont il est l'objet.

Nous avons, a-t-il dit, consulté le dossier de M. l'amiral Duperré, et nous n'en avons pas trouvé de plus digne de remplacer à la tête

de l'escadre de la Méditerranée le brave Bergasse Dupetit-Thouars ».

Et, quoi qu'en ait pensé M. Maujan, il n'y avait pas autre chose à répondre. Comme l'avait fait lui-même M. Duperré, à de semblables attaques il n'y a à opposer que le mépris, rien que le mépris, mais tout le mépris des honnêtes gens.

Dans le vote, 58 républicains ont pris ouvertement parti pour les calomnieurs de l'amiral, et 130 se sont abstenus. On ne leur demandait pourtant qu'un ordre du jour pur et simple, ce qui n'était pas compromettant. Parmi les 58, nous remarquons la fleur du panier radical, MM. Clémenceau, Pelletan, Maret, Barodet, Pichon, Millerand, etc. M. Laisant figure aussi parmi les 58 ; il est bien à sa place.

L'ordre du jour pur et simple a été voté par 360 voix. La Droite tout entière l'a voté, c'était son devoir.

LE MOUVEMENT OUVRIER

Prenez garde, les mailles du filet dont vous enserrerez le socialisme révolutionnaire se resserront chaque jour. La journée du 4^e mai a été un échec, c'est vrai, mais on aurait tort de ne pas le considérer comme un premier avertissement de l'Internationale. La seconde fois on fera mieux, et, pour y arriver, le parti ouvrier groupe partout ses forces, les discipline, les arme pour la lutte.

Avant-hier, il tenait un congrès régional à Lyon.

Cent trente délégués, représentant cent cinquante syndicats, y assistaient. Ils étaient venus des départements du Rhône, de la Loire, de l'Isère, de Saône-et-Loire, de la Drôme et de l'Ain. La réunion a décidé qu'il sera organisé deux congrès : un congrès national où toutes les corporations ouvrières de France seraient représentées, lequel congrès précéderait le grand congrès international qui doit se tenir en 1891, soit en Suisse, soit en Belgique. Elle a émis le vœu que, dans ces deux congrès, la délégation du Sud-Est fût collective, c'est-à-dire nommée par les syndicats et groupes corporatifs, et fût munie d'un mandat commun, lequel serait élaboré par l'ensemble des organisations ouvrières du Rhône, Loire, Isère, Saône-et-Loire, Drôme et Ain.

L'ordre du jour suivant a été ensuite voté : « le Congrès régional, réuni à Lyon le 8 juin 1890, déclare approuver l'idée d'une grève générale et internationale pour obtenir satisfaction aux desiderata de la classe ouvrière, et il engage le prochain congrès international à en étudier sa mise en pratique. »

En même temps que se tenait le congrès de Lyon, une grève nouvelle et fort inattendue éclatait dans le bassin de Saint-Etienne, ainsi que nous l'avons annoncé hier.

La situation dans les bassins de la Loire et du Rhône prend un caractère grave. La grève a débuté brusquement, mais tout de suite elle a fait des progrès aussi rapides que formidables. Plus de trois mille mineurs étaient en grève hier ; aujourd'hui on annonce que les ouvriers des mines de la Loire et des mines de Montrabert se mettent également en grève.

En outre, depuis hier, tous les ouvriers gaziers de Lyon ont cessé le travail. De nombreuses réunions publiques sont tenues dans toute la région, les excitations les plus violentes y sont prodiguées. L'ordre matériel n'a pas été troublé jusqu'ici, mais qui pourrait assurer qu'il en sera longtemps de la sorte. Le mouvement qui commence a quelque analogie avec la grève qui éclata dans la même région il y a vingt et un ans et qui aboutit à de sanglantes catastrophes restées tristement célèbres. Il est plus grave à certains égards parce qu'il a un caractère plus général et, qu'en outre, le gouvernement a tenu trop souvent, dans les questions de ce genre, une conduite hésitante qui a pu contribuer à faire naître, dans l'esprit des ouvriers, certaines illusions.

Nous ne doutons pas, d'ailleurs, que la répression serait, le cas échéant, impitoyable. C'est le propre de la République actuelle de faire beaucoup de promesses aux ouvriers et de les accabler lorsqu'ils s'avisent d'en réclamer l'exécution.

INFORMATIONS

A LA CHAMBRE

Hier, nos députés étaient tout préoccupés. Ils s'entretenaient surtout dans les couloirs de la gravité des dépêches parvenues à Paris au sujet de l'agitation ouvrière dans le Sud-Est. On assurait que M. Constans avait envoyé aux préfets de la Loire et du Rhône les instructions les plus énergiques, mais que ceux-ci n'avaient pas laissé ignorer au ministre que l'agitation faisait de plus en plus de progrès et qu'il était à craindre que la situation se prolongeât.

Toujours optimistes, les dépêches officielles constatent que la tranquillité n'a point encore été troublée. On voudrait espérer qu'il en sera de même pendant les jours qui vont suivre, mais on ne peut se défendre, à cet égard, d'une appréhension assez vive.

A SHEEN-HOUSE

MM. Bocher, le marquis de Beauvoir et Eugène Dufeulle ont quitté Paris hier mardi pour se rendre en Angleterre auprès de M^{sr} le Comte de Paris.

Avant-hier soir et hier, un grand nombre d'hommes politiques sont également partis pour Sheen-House.

Les réceptions ont commencé hier. Les visiteurs ont été présentés de deux heures à cinq heures à M^{sr} le duc d'Orléans. Il y aura réception aujourd'hui mercredi à la même heure.

L'affluence était grande hier et paraît devoir être aujourd'hui plus considérable encore.

LA GRACE DU DUC D'ORLÉANS

Sous ce titre, notre confrère du *Petit Courrier* accueille par des plaisanteries du plus mauvais goût la nouvelle de la mise en liberté du duc d'Orléans.

Sous le vain prétexte de prétendues insultes que MM. les Royalistes et leurs organes lui auraient adressées, en faisant, dit-elle, outrager publiquement ses Princes, cette feuille

semble depuis quelque temps prendre à tâche de discréditer sans motif tout ce qui est droit, juste et honnête. Nous n'aurions jamais pu croire que la passion l'aveuglât un jour à ce point ; il était au contraire présumable que ses tendances, au début conservatrices, continueraient de l'unir à nous pour précipiter la ruine de l'ennemi commun. C'est bien, en vérité, à une feuille bonapartiste de crier à l'intolérance ! De pareils procédés sont l'indice d'une fin prochaine. On peut avoir beaucoup d'esprit et manquer d'adresse en fait de politique.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 juin 1890.

Nos rentes sont peu à peu stationnaires : le 3 0/0 s'inscrit à 92.60 ; le 4 1/2 0/0 à 106.75. Le Crédit Foncier se négocie entre 4,220 et 4,228. Les opérations de prêts assurent à la Société un bénéfice annuel de 14,500,000 fr. et son portefeuille de rentes et de valeurs près de 12 millions, de sorte que le dividende de 63 fr. est fait au commencement de l'exercice par le cours régulier des opérations.

La Banque de Paris est demandée à 847.50. La hausse du cuivre qui s'accroît de plus en plus ne peut qu'aider à la consolidation des cours de cet établissement.

On traite la Banque Nationale du Brésil de 595 à 600.

La Société Générale est sans changements à 475 ; la Banque d'Escompte à 528.25. Le Crédit Lyonnais varie de 750 à 755. Les Dépôts et Comptes courants restent tenus à 600.

C'est le 4^e juillet prochain que vient à échéance un coupon semestriel d'intérêt de 7.25 sur les obligations de la Compagnie des Chemins de fer de Porto-Rico. Ces titres remboursables à 500 fr. sont aujourd'hui cotés 289.

Le gouvernement autrichien a donné sa sanction au projet de conversion des obligations 5 0/0 de la Société minière et métallurgique des Alpes-Autrichiennes.

L'obligation des Chemins Économiques se traite couramment à 408.75.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — On annonce le départ pour Tunis de M. Chavoix, député, président du conseil d'administration du Crédit Foncier de Tunisie, qui se rend sur place pour traiter une importante affaire qui est depuis peu en préparation. Le *Journal officiel* de Tunis publie un tableau des recettes effectuées dans la régence du 13 octobre 1889 au 12 mai 1890. L'excédent des recettes sur les évaluations est de 5,433,637 piastres.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

BUREAUX DE LA CHAMBRE

Samedi 7 juin, la Chambre a renouvelé ses bureaux.

Nos députés sont ainsi répartis : 1^{er} bureau, MM. de Maillé et de Terves ; 2^e bureau, M. de Soland ; 7^e bureau, M. Berger ; 8^e bureau, M. de la Bourdonnaye ; 10^e bureau, MM. Fairé et général Lacrosette.

Le *Journal officiel* publie la liste des Sociétés agricoles qui demandent les droits sur les maïs et les riz.

Dans le nombre, nous voyons figurer : La Société industrielle et agricole d'Angers, le Comice agricole de Vihiers, le Comice agricole du Lion-d'Angers et le Comice agricole de Segré.

CONCOURS HIPPIQUE DE SAUMUR

A propos du concours hippique que nous avons annoncé, le *Patriote* publie les lignes suivantes :

« Le président des courses, qui est un homme d'initiative, et les membres du comité, viennent de décider la création d'un concours hippique, dont l'ouverture a été fixée, croyons-nous, au 23 juin.

» Cette fête hippique ne peut manquer d'obtenir un grand succès dans un pays où les *horsemen* sont si nombreux, et où l'éleveur du cheval prend de l'extension chaque année.

» Ces concours, partout où ils sont organisés, soit à Paris, soit en province, ont produit les meilleurs résultats, et sont devenus l'engouement du public, autant que des éleveurs. Ce succès nous paraît justifié : il s'agit de propager l'élevage du cheval français, cette industrie à laquelle le système d'amélioration par les courses n'apporte qu'un élément secondaire de réussite ; il s'agit aussi du dressage, cet art dans lequel nos habiles écuyers de l'École d'application gardent le premier rang.

» Le stand des Huraudières, qui a une grande étendue, a été choisi pour les épreuves. Cet emplacement est convenable ; nous aurions cependant préféré la carrière du carrousel, où tout est disposé, piste et tribunes, pour faciliter les courses et donner de l'éclat à la fête.

» La plupart des villes profitent du concours hippique pour organiser des fêtes brillantes qui attirent un grand concours d'étrangers ; il serait à désirer que la ville de Saumur entrât dans cette voie.

» Il serait facile à l'Administration municipale et à sa commission des fêtes de s'entendre avec le comité du concours hippique pour nous donner quelques jours de réjouissances publiques.

» Les éléments ne font pas défaut : nous avons les Sociétés nautique, vélocipédique, de gymnastique, musicales, qui se feraient un plaisir de prêter leur concours. On n'aurait que l'embarras du choix entre les expositions de carrosserie, de sellerie et de tout ce qui a rapport au cheval, de beaux-arts, de fleurs ; les joutes sur l'eau ou les régates, les cavalcades, enfin les jeux publics pour les enfants.

» Le commerce se plaint, voilà une bonne occasion de lui venir en aide. Il faudra aussi donner des prix aux lauréats ; faites passer des listes de souscriptions et nous les remplirons. Pour son concours hippique, Saumur peut faire aussi grand qu'Angers, Nantes et Brest. »

COURSES DE LONGUÉ

Les courses de Longué auront lieu cette année le dimanche 17 août, sur l'hippodrome d'Avoir.

Le même jour se tiendra le Comice agricole du canton.

NOS CONDAMNÉS A MORT

On lit dans le *Patriote* :

« Parlons-en, bien qu'ils soient un peu des condamnés à mort... pour rire.

» Car, en France au moins, ce n'est guère la coutume de guillotiner des gens dont la mort n'a pas même été réclamée par le ministère public, toujours hostile — fonction oblige — à toutes les atténuations, et qui, dans l'espèce, a dû se trouver fort embarrassé avec les deux têtes que lui ont offertes à l'improviste MM. les jurés... avec prière expresse de les faire trancher dans le plus bref délai et par l'intermédiaire de M. l'exécuteur des hautes œuvres.

» Justement M. le Président de la République vient de gracier un affreux coquin de la Touraine, nommé Peltier, bien qu'il eût occis plusieurs de ses parents, tout simplement pour hériter plus vite, et que sa tête eût été demandée, non seulement par le ministère public aux jurés qui la lui avaient gracieusement accordée, mais encore avait été réclamée, à cor et à cris, par l'opinion publique. Les journaux de Tours ont raconté que, chaque matin, une foule énorme venait se masser près des murs de la prison, et là faisait entendre des cris de mort à l'adresse du condamné.

» Eh bien ! Peltier, qui avait tant d'atouts dans son jeu... pour être rogné de toute la tête, a bénéficié de la clémence présidentielle !

» Après cette décision, qui a soulevé à Tours de violentes récriminations, notamment dans la presse locale, on ne peut guère admettre que l'existence de la femme Boges et de son complice Plot soit sérieusement mise en question, menacée.

» Il paraît, d'ailleurs, que les deux condamnés à mort ne se font pas trop de cheveux dans la prison d'Angers. Ils sont très tranquilles sur le sort qui leur est réservé. Ils mangent, boivent et dorment bien mieux peut-être que les honnêtes gens à la conscience pure, mais à l'estomac détraqué.

» Pour distraire les condamnés, l'administration a soin de ne jamais les laisser seuls. Jour et nuit, un gardien tient compagnie à Plot et une religieuse à la femme Boges.

» D'ici peu, nous donnerons le résultat du pourvoi en cassation introduit par les deux condamnés. Il est probable qu'il sera rejeté, la Cour de cassation n'ayant à examiner que la question de procédure, et aucun fait de nature à entraîner la nullité de l'arrêt ne s'étant produit et n'ayant été relevé, à notre connaissance, par les avocats des accusés.

» Restera le recours en grâce qui sera certainement favorable aux deux condamnés. »

L'ODÉON A SAUMUR

Un événement artistique va se produire ce soir mercredi à Saumur.

Les excellents artistes du théâtre de l'Odéon, la jolie et spirituelle M^{lle} Réjane en tête, vont représenter sur notre scène *La Vie à Deux*, de MM. Charles Decourcy et Henri Bocage, qui a été un des plus grands succès de l'hiver dernier.

Tous les rôles de la pièce seront remplis par les mêmes artistes qui les ont créés à l'Odéon. C'est dire que nous sommes assurés d'avoir une représentation tout à fait exceptionnelle d'une des plus fines comédies de ce temps.

M^{lle} RÉJANE ET « LA VIE A DEUX » à Angers

Nous n'avons pas à nous plaindre de l'absence de Sarah Bernhardt. Nous avons eu, pour nous dédommager, coup sur coup, trois représentations, dont l'une, au moins, a été de tout point excellente. M^{lle} Réjane à la place de Sarah ! Savez-vous que la compensation a son prix ? Les fins gourmets ne s'y trompent pas ; il en est de même qui préfèrent Réjane. Le fait est que, pour qui aime la gentillesse, la gaminerie, l'esprit et cette pointe de parisianisme qui excite les palais blasés et relève les plus fades platitudes, M^{lle} Lucienne Labronchère l'emporte sur Jeanne d'Arc. Affaire de tempérament.

La *Vie à deux* est-elle une pièce bien faite ? Y a-t-il la « scène à faire » ? L'action est-elle simple ou double ? Les mœurs sont-elles vraisemblables ?

En vérité, je n'en sais rien, et n'en veut rien savoir. Ce dont je suis sûr, c'est que Réjane a été charmante ; qu'il est impossible de jouer avec plus de drôlerie, un esprit plus imprévu, des saillies, des moues et des mines plus naturelles. Quelle fine poupée parisienne ! Une poupée qui parle toute seule ; car, ce qu'il y a d'admirable, c'est que l'auteur n'a pas l'air de presser le ressort ; on dirait que Réjane invente la pièce, qu'elle improvise, et que c'est elle, et elle seule, qui a tout l'esprit de son rôle.

Il y a bien de l'esprit, dans cette *Vie à Deux* ; il y en a même trop ; mais avec Réjane, tout passe : et il n'est pas moins difficile de voiler l'esprit et les « mots d'auteur », que de suppléer parfois à l'insuffisance du texte.

Il faut avouer que Réjane a été secondée dans la perfection par Dumény (l'amusant Labronchère), Cornaglia (l'égoïste Tessonnier), Duard, Calmettes, Gauthier, et M^{me} J. Kesly (M^{me} Miralès y Rena), Déa (Berthe) et Dalbret (Suzanne). C'étaient tous les interprètes de la création, la vaillante troupe de l'Odéon, qui

n'est plus maintenant le second, mais le premier Théâtre-Français.

La comédie elle-même est fort amusante : il s'agit de deux jeunes mariés qui, froissés par mille petits détails de la « Vie à deux », complotent de divorcer ; mais M^{me} Labronchère choisira de sa propre main celle qui doit la remplacer auprès de son mari. De là, le défilé des fiancées possibles, les terreurs de la petite femme, et finalement, vous vous y attendez, la réconciliation qui termine la pièce. A signaler un charmant premier acte, fin et pimpant ; les petites querelles de ménage ; et au deuxième acte, la visite de M^{me} Miralès, la brûlante Espagnole, qui a déjà usé trois maris. « Vous avez été bien éprouvée, madame, » lui dit Lucienne. (*Patriote*.)

« CENDRILLONNETTE »

Nous lisons dans les journaux de Paris :

« *Cendrillonnette* part faire sa promenade en province ; nul doute qu'elle n'y reçoive le même accueil que lui a fait le public parisien. Les auteurs ont confié leur petite Cendrillon à M. E. Duray, le directeur bien connu. »

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que nous aurons le plaisir d'applaudir bientôt *Cendrillonnette* chez nous. Le jour exact sera indiqué dans un prochain numéro.

Il y a là une agréable soirée à passer. Nos confrères parisiens ont été unanimes à affirmer le très grand succès de l'œuvre de Paul Ferrier pour le libretto et de MM. Gaston Serpette et Victor Roger pour la partition qui est, paraît-il, tout-à-fait charmante.

C'est M^{lle} Dufaure qui remplira le rôle de Cendrillonnette, et M. E. Duray celui de Poussaluce, l'aimable président du Carding-Club.

ANGERS. — A propos de la fermeture du dimanche. — Sur trente-neuf horlogers-bijoutiers de notre ville, trente-sept avaient signé la pétition pour la fermeture des magasins, le dimanche à midi.

Seuls, MM. Bernard-Arthuis et Hermange-Lucas n'avaient pas donné leur adhésion.

On nous annonce maintenant que ces deux honorables négociants ont changé d'avis et, se mettant à la tête du mouvement, veulent proposer la fermeture des magasins pendant la journée tout entière.

Si la chose est réelle, nul doute que ces messieurs ne réussissent à entraîner dans cette idée tous leurs confrères n'attendant probablement que cette proposition pour la signer immédiatement.

Bonne chance et nos sincères félicitations. (*Patriote*.)

Nous constatons simplement, avec le *Patriote*, qu'en ce moment la prison d'Angers regorge de prisonniers. On y compte plus de 260 individus, hommes et femmes.

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

Une auberge, tout-à-coup, lui apparut sur le bord du chemin ; des rouliers frappaient à la porte. On ouvrit, il songea à descendre, sa main tomba sur sa valise et le sentiment de sa situation se réveillant lui donna une force nouvelle.

Les arbres qu'il voyait tout enveloppés d'une vapeur de rosée matinale, semblaient tendre vers lui, avec ironie, leurs feuilles humides. Il aurait voulu pouvoir en détacher une, la mettre sur sa blessure brûlante pour se rafraîchir ; il s'imaginait que cela aurait apaisé sa souffrance, sa fièvre... Le paysage tournait sous ses yeux...

Il s'évanouit.

Une impression de fraîcheur le fit revenir à lui ; il reprit en même temps le sentiment de sa situation.

Il appela le cocher.

— Où sommes nous donc ?

— Nous venons de passer la rivière au pont de Courbelac.

— Mais, reprit-il effaré, nous sommes sur la route de Chabrinant.

— Monsieur, nous suivons le chemin, nous allons maintenant tourner à gauche et gagner Ranville, puis Maufrignac... Une petite heure, nous arriverons pour le train.

Une heure ! une heure encore ! puis, le train, la trépidation des wagons jusqu'à Lyon ; là du moins dans cette ville populense pourrait-il s'arrêter, se faire soigner sans attirer les soupçons.

Une heure ! mais il se sentait incapable de fournir cette heure. Il ne pouvait pas aller plus loin.

Il dit au cocher.

— Je suis las, très las, je n'en puis plus, arrêtez-vous à la première auberge.

— A celle de Ranville, alors... nous y serons dans vingt minutes.

— Oui, répondit Brizardier d'une voix affaiblie... où vous dites.

Ce nom de Ranville ne lui inspirait aucune frayeur particulière ; c'était sans doute quelque pays perdu où il pourrait peut-être échapper quelque temps aux recherches, se remettre de

sa blessure, se sauver... C'était peut-être le salut plus certain que son départ vers une station où l'on pouvait être déjà avisé de sa fuite...

Les vingt minutes du cocher lui parurent un siècle.

Il ramassa toute son énergie pour descendre ; il tenait sa valise d'une main crispée ; il paya le cocher avec une affreuse difficulté de mouvement, en le priant de revenir le lendemain pour voir s'il pourrait reprendre sa route.

L'aubergiste fut frappé de la pâleur du voyageur. Brizardier se prétendit un peu souffrant, très fatigué d'un voyage. Il traversa la petite entrée où donnait la porte d'une salle encombrée de buveurs et enfumée de tabac. Une toux violente le prit en montant l'escalier ; il fut obligé de s'arrêter plusieurs fois avant d'entrer dans la plus belle chambre de l'auberge.

Il espérait s'en tirer avec un peu de repos et repartir le lendemain.

Mais son état empirait ; il sentait de minute en minute croître la douleur de sa blessure.

Il comprit qu'il ne pourrait pas se passer de médecin... Peu à peu son bras droit se

paralysait. Il songea à se mettre au lit, à faire appeler du secours.

C'était sans doute se trahir ; il avait donné un faux nom pour le registre de l'auberge ; mais, c'était là une de ces précautions si élémentaires qu'il ne pouvait point faire fond sur elle ; il avait bien remarqué le coup d'œil surpris de l'aubergiste. Quelle histoire raconterait-il au médecin ? Une attaque à main armée dont il aurait été victime ? Un duel plutôt, un duel dont les causes devaient rester secrètes.

Mais à quel médecin aurait-il affaire ? il y avait des chances, d'horribles chances, que le docteur ne le couvrirait point de son silence. Le secret professionnel devait-il être gardé dans la circonstance ? Appeler un médecin, il risquait de se perdre.

Mais s'il restait sans secours, il pouvait se perdre bien davantage... sa blessure était mortelle peut-être ; d'ailleurs, sa souffrance était intolérable.

Après avoir pesé tout, le pour et le contre et s'être désolé, il prit cette résolution :

Perdu pour perdu, il fallait courir au plus pressé, appeler un médecin, quoi qu'il pût en advenir.

La procession du Sacre à Angers. — Les Angevins sont toujours les fidèles gardiens de la vieille tradition qui depuis longtemps fait la gloire de leur ville.

La procession de dimanche était aussi imposante, sinon plus, que celles des années précédentes.

Quelle était belle, cette procession ! Qu'ils étaient nombreux les fidèles venus pour l'admirer et pour recevoir les bénédictions que Dieu répand sur son passage ! Aussi les suisses, qui, en l'absence de sergents de ville, ouvraient la marche, avaient-ils peine à refouler le flot des personnes rangées sur le parcours.

Le temps, très beau le matin, s'est obscurci au moment du départ et la pluie était à craindre, mais saint Médard a rentré ses armoiries jusqu'au retour à la cathédrale.

Comme tous les ans, en tête de la procession marchaient de nombreux pensionnats de jeunes filles. Cette longue file d'enfants portant des fleurs, des palmes, et escortant des brancards ornés avec goût, étaient venus pour adorer et honorer le Dieu qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants ! »

Des Confréries et Associations de jeunes filles, de dames et de mères de familles, accompagnées de leurs bannières, s'avançaient ensuite et précédaient les députations des ordres religieux de notre ville.

Les enfants des écoles des Frères et les pensionnats de garçons formaient un long cortège, suivi des patronages de jeunes gens, des cercles et des corporations ouvrières.

Depuis plusieurs années, les ouvriers membres des corporations viennent, de plus en plus nombreux, manifester leur foi en adorant dans l'Eucharistie Jésus-Ouvrier, leur maître et leur modèle.

Les élèves et les professeurs de l'Université catholique forment toujours un groupe important. S'ils ont la science pour partage, ils savent aussi qu'il faut s'incliner devant Celui qui, au temple, enseignait les docteurs de la loi.

Enfin, le clergé et le séminaire précédaient le dais sous lequel notre éminent Evêque portait le Saint-Sacrement.

Un groupe imposant d'hommes appartenant à toutes les classes de la société suivait le dais. On remarquait principalement MM. les conseillers municipaux de la droite.

Quel spectacle noble et imposant, lorsque, du haut du reposoir, fut donnée la bénédiction du Saint-Sacrement ! Les bannières des corporations étaient rangées sur les gradins et formaient comme une garde d'honneur au Roi des rois : tous les fronts s'inclinaient avec respect pour recevoir les bénédictions du Très Haut.

Rien n'est si consolant que de voir, chaque année, se renouveler cette solennité de la Fête-Dieu. C'est une preuve que la foi n'est pas

Le médecin lui sauvait la vie, mais la justice le saisissait. Il était condamné. Du moins pouvait-il mettre en sûreté l'argent, les diamants, et plus tard, sa peine faite, il pourrait en jouir dans quelque lointain pays.

Il songea à confier l'écrin à Santeuil ; il lui envoya un télégramme à Paris, un mot pressant avec sa fausse adresse. Ce fut l'aubergiste qui de plus en plus soupçonneux porta la dépêche au premier bureau.

Brizardier résolut d'attendre Santeuil, de souffrir jusque-là, de se soutenir comme il pourrait ; une fois l'écrin entre les mains de son ami, il appellerait le médecin ; — ce médecin, c'était le coup de dé, — peut-être tout en le sauvant ne parlerait-il pas ?

Et si le médecin parlait, ou si la justice venait le saisir pendant qu'il serait couché sur son lit de souffrance, le produit de son entreprise, sa fortune, serait à l'abri ; grâce à Santeuil il la retrouverait plus tard.

Jusqu'à présent à son égard Santeuil avait été honnête, et ils partageraient comme ils avaient déjà partagé les cinquante mille francs du vol chez l'oncle Courmont.

(A suivre.)

morte dans le cœur des Angevins, et si chez quelques-uns, elle semble endormie, elle se réveille du moins et s'affirme en ces jours de publiques et religieuses manifestations.

Accident au défilé des courses. — Lundi, à 6 heures 1/2, pendant le défilé des courses, une voiture attelée d'un cheval dans lequel se trouvaient MM. Cayron, propriétaire, Boisnet, représentant de commerce, Leroy, agent d'affaires, et Chauveau, fabricant d'huiles, descendait la côte de la route de Paris, quand, arrivé devant le n° 161, le cheval s'emballa et monta sur le trottoir de droite.

Les quatre personnes qui étaient dans la voiture furent jetées à terre, et d'autres personnes qui regardaient passer le défilé furent renversées.

On se précipita à leur secours et elles furent relevées dans un état alarmant. Mais M. le docteur Laurent, qui arriva presque aussitôt, rassura les personnes et les nombreux témoins de l'accident et déclara que les blessures reçues n'offraient pas la gravité que l'on supposait. (Ralliement.)

TOURS. — Crime ou suicide. — Lundi matin, on a retiré du Cher, en face de l'usine de Rochepinard, le cadavre d'un jeune homme paraissant âgé de 25 à 30 ans.

Il était vêtu d'un complet en drap de fantaisie, de couleur grise.

Dans le gousset de son gilet on a trouvé une montre en argent arrêtée à 3 heures.

Elle était retenue par une chaîne en doublé.

Dans la poche de son pantalon se trouvait un porte-monnaie ne contenant aucune somme d'argent.

Il avait les mains ligotées au moyen d'une corde, mais sans être serrées outre-mesure. Le corps était noir et affreusement décomposé. Il a été transporté à l'hospice par les soins de M. le commissaire de police du quartier.

Somme-nous en présence d'un crime ou d'un suicide ?

Tout nous porte à croire qu'il y a seulement suicide ; les mains, comme nous l'avons dit, n'ayant pas été serrées violemment. Il se serait donc attaché lui-même les mains.

Une plaie a été reconnue au-dessus de l'œil ; ce coup proviendrait sans doute de la chute. (Messager d'Indre-et-Loire.)

D'après le Journal d'Indre-et-Loire, l'identité du cadavre a été établie.

C'est un individu du nom de Eugène Courrodeau, et qui a été reconnu par son frère, coiffeur à Tours.

Courrodeau, qui avait disparu depuis quelques jours, était employé chez M. André, charcutier à Saint-Avertin.

La mise en bière du corps a eu lieu hier soir à l'hospice. L'inhumation sera faite aujourd'hui.

LE MANS. — Triste accident. — Un déplorable accident est venu jeter la consternation dans une honorable famille du Mans.

Le chef de gare de la ville mariait sa nièce. Quelques instants avant le repas de noces, un jeune homme de seize ans jouait avec un pistolet de tir, ignorant qu'il fut chargé. Le coup partit et la balle vint frapper au côté M^{lle} Froyer, fille du propriétaire de l'hôtel de Paris, qui se trouve en face de la gare.

La blessure, quoique grave, ne met pas actuellement en danger la vie de la blessée. La balle n'a pu encore être extraite.

Préfecture de Maine-et-Loire

PÊCHE FLUVIALE

AVIS. — En exécution des dispositions d'une circulaire de M. le Ministre des Travaux publics du 28 mai 1890, M. le Préfet de Maine-et-Loire a donné des instructions pour qu'il ne soit pas verbalisé, dans la journée du dimanche 15 juin, contre les pêcheurs à la ligne flottante tenue à la main.

Tout autre procédé de pêche reste

d'ailleurs en dehors de cette tolérance et la vente et le colportage du poisson demeurent interdits.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Concours régional agricole et Fêtes au Mans pendant les mois de mai, juin et juillet 1890

A l'occasion de ces concours et fêtes, la Compagnie d'Orléans fera délivrer du 23 mai au 1^{er} juin, les 7, 8, 21, 22, 28, 29 et 30 juin ; les 5, 6, 12, 13, 14, 19, 20, 26, 27 et 28 juillet, des billets aller et retour de toutes classes, réduits de 40 0/0, à destination du Mans, aux gares et stations comprises entre :

Le Mans et Tours ; Tours et Saint-Amand-Vendôme ; Tours et Vierzon ; Tours et Saint-Maur-sur-Indre ; Tours et Angers (exclu) ; Blois et Romorantin (inclus) ; Aubigné, Mézery, La Chapelle-du-Chêne, Le Plessis-Pellouailles et Saumur.

Ces billets, valables seulement par toutes voies de la Compagnie d'Orléans, donneront droit à l'admission dans tous les trains recevant réglementairement des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré. Ils seront valables pour le retour, savoir :

Ceux délivrés du 23 mai au 1^{er} juin, pendant trois jours, non compris les dimanches et jours fériés ;

Ceux délivrés les 7 et 8 juin jusqu'au mardi 10 juin inclus ;

Ceux délivrés les 14 et 15 juin jusqu'au mardi 17 juin inclus ;

Ceux délivrés les 21 et 22 juin jusqu'au mardi 24 juin inclus ;

Ceux délivrés les 28, 29 et 30 juin jusqu'au mercredi 2 juillet inclus ;

Ceux délivrés les 5 et 6 juillet jusqu'au mardi 8 juillet inclus ;

Ceux délivrés les 12, 13 et 14 juillet jusqu'au mercredi 16 juillet inclus ;

Ceux délivrés les 19 et 20 juillet jusqu'au mardi 22 juillet inclus ;

Ceux délivrés les 26, 27 et 28 juillet jusqu'au mercredi 30 juillet inclus.

Théâtre de Saumur

MERCREDI 11 Juin 1890

Représentation des artistes du théâtre de l'Odéon

Avec le concours de

M^{lle} RÉJANE

Dans le rôle de Lucienne.

LA VIE A DEUX

Comédie en 3 actes, en prose, de MM. Charles de Courcy et Henri Bocage.

Jouée par tous les artistes créateurs de la pièce à l'Odéon.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 7 Juin :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Aux Baléares ; Le Lendit ; Arrestation de nihilistes ; Inauguration de la statue de Raoul Duval ; Le monument du docteur Auzoux ; Le monument de Léon Boyer ; L'Exposition nationale japonaise. — La Bouillabaisse, nouvelle par Alain Baquenne. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boissard. — Chronique du sport. — Échecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Les nihilistes à Paris. — Le Lendit de Paris. Le théâtre illustré : La Basoche. — Beaux-Arts : La Fin du roman. — Japon : Inauguration de l'Exposition nationale de Tokio. — La mode en mai 1890.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

CONVERSION DE LA DETTE ÉGYPTIENNE PRIVILÉGIÉE 5 0/0

Et remboursement de l'Emprunt Égyptien 4 1/2 0/0 de 1888

EMPRUNT ÉGYPTIEN PRIVILÉGIÉ 3 1/2 0/0

De Lst. 29,400,000 ou Fr. 735,000,000
Émis en vertu des décrets de S. A. le Khédive d'Égypte en date des 6 et 7 juin 1890

Et destiné à convertir ou rembourser la Dette Égyptienne privilégiée 5 0/0 ; à rembourser l'Emprunt Égyptien 4 1/2 0/0 de 1888 ; à produire une somme de 1,300,000 liv. Egypt.

Le Gouvernement Égyptien s'engage à ne pas rembourser ledit emprunt avant le 15 juillet 1905. L'Emprunt 4 1/2 0/0 de 1888 sera remboursé au pair, le 20 juin courant.

Aux termes des décrets autorisant la conversion, les porteurs d'Obligations privilégiées 5 0/0 qui n'auront pas demandé au plus tard le 23 juin le remboursement de leurs obligations au pair seront considérés comme ayant adhéré à la conversion de leurs titres en Obligations de l'Emprunt Égyptien 3 1/2 0/0 privilégié, aux conditions suivantes :

Pour 100 ou Fr. 2,500 de Capital nominal de la Dette Priviliégiée 5 0/0, on recevra un capital égal de la Dette Priviliégiée 3 1/2 0/0 plus une soultte espèces représentant 9 0/0 de ce capital, ce qui réduit le prix d'émission de la nouvelle Dette 3 1/2 0/0 à 91 0/0.

Les intérêts courront sur l'ancienne Dette à 5 0/0 jusqu'au 15 juillet 1890 et à 3 1/2 0/0 du 15 juillet au 15 octobre 1890. Le coupon d'octobre représentant ces intérêts sera payé par anticipation en même temps que la soultte. Un avis ultérieur indiquera la date à partir de laquelle les Titres de la Dette Priviliégiée 5 0/0 devront être déposés, à PARIS, CHEZ MM. ROTHSCHILD FRÈRES, pour l'encaissement de la soultte et du coupon d'Octobre 1890.

Les porteurs de la Dette Priviliégiée 5 0/0 qui préféreront obtenir le remboursement au pair de leurs Obligations, DEVRONT EN FAIRE LA DEMANDE, AU PLUS TARD, le 23 Juin 1890, soit en déposant leurs titres, soit en désignant exactement les titres dont ils demandent le remboursement, et en s'engageant à livrer ces titres à MM. DE ROTHSCHILD frères, lorsqu'ils y sont invités. Comme garantie de cet engagement, il devront joindre à leur demande un cautionnement de 10 0/0 en espèces ou en titres de la Dette Priviliégiée 5 0/0. — Un avis ultérieur indiquera la date du remboursement des titres 5 0/0, date à partir de laquelle les titres cesseront de porter intérêt.

ON POURRA SOUSCRIRE EN ESPÈCES pour la partie de L'EMPRUNT ÉGYPTIEN PRIVILÉGIÉ 3 1/2 0/0 qui ne sera pas absorbée par la conversion.

Le prix d'émission est fixé à Fr. 458.50 par Obligation de 500 fr. ou 20, jouissance du 15 juillet 1890, rapportant 17 fr. 50 par an, et payable :

En souscrivant.....	Fr. 50	»
A la répartition.....	200	»
Le 15 juillet 1890.....	208 50	»
458.50		

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE A PARIS

Le Vendredi 13 Juin 1890

chez MM. DE ROTHSCHILD FRÈRES.

Dans le cas où les demandes dépasseraient la somme réservée à la souscription, il sera fait une réduction proportionnelle. — Si les besoins de la répartition l'exigent, il pourra être attribué aux souscripteurs des fractions d'obligation qui devront être réunies de façon à constituer des obligations entières au moment de la délivrance des titres provisoires. Les conditions de la répartition ne pourront être établies que le 24 juin 1898, après l'expiration du délai fixé pour les demandes de remboursement des obligations privilégiées 5 0/0.

(Déclaration faite au Timbre le 3 juin 1890.)

Avant les repas

Prenez une Pilule Gicquel, tonique, laxative ; elles dégageront le cerveau, elles maintiendront en bon état les fonctions digestives de l'estomac et des intestins. C'est le remède le plus efficace pour combattre la constipation. Elles vous éviteront manque d'appétit, maux de tête, névralgies, étourdissements, congestions. Très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies, vous trouverez les Pilules Gicquel, à 1 fr. 50 la boîte.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou par l'Anémie, et ses suites. — Toutes pharmacies.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Demander

à l'Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

LE PARFAIT GUIGNOLET

Créé en 1632

Par la R. M. MADELAINE GAUTRON

2 f. 40 le litre

Par quantité de six litres : 2 f. 25

Exiger la signature Taveau et C^{ie}.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

L'AG. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire, le Samedi 28 Juin 1890, à 4 heures du soir,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de Poitiers, n° 22.

Mise à prix : 4,500 fr.

Entrée en jouissance, 1^{er} août 1890. S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire. (449)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE BOIRE

Très poissonneuse

Située au bord du Thouet, au couchant du bureau d'octroi du Pont-Fouchard, longeant la levée.

Ensemble : bateau de pêche, petit pré et quetier en dépendant. S'adresser à M^e LE BARON.

VENTE MOBILIERE

Le Dimanche 22 Juin 1890, à 4 heures, à la propriété de la Varenne, commune de Brain-sur-Allonnes, M^e LE BARON, notaire à Saumur, procédera à la vente des objets mobiliers garnissant cette propriété qui dépend de la succession de M. SEGRIS :

Mobilier de salle à manger, mobilier de salon, mobiliers de 6 chambres à coucher, meubles et ustensiles de cuisine et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A Louer de suite

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n° 21.

S'adresser, pour traiter, à M. GARAU, employé de banque, ou à M^e GAUTIER, notaire. (395)

A Vendre ou à Louer

POUR LE 24 JUIN 1890

UNE MAISON

Et dépendances

Sise Grand'Rue, n° 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

BAINS DE MER

Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

A LOUER 2 CHALETS

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

AMEUBLEMENTS

En tous genres

H. Hardy

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces.

Chaises paille de couleur, cannes et cuir de Cordoue, sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Décapage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochain

UNE MAISON

Située rue de la Croix-Verte, n° 50.

Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, petite cour à côté, caves et buanderie;

Trois chambres à coucher et un cabinet;

Deux greniers et une mansarde, jardin devant, pompe dans le jardin.

S'adresser, pour visiter, à M. CHEVALIER, pépiniériste, route de Rouen, et, pour traiter, à M. GUYEU, à Montreuil-Bellay.

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

COUPES D'HERBES

A VENDRE

S'adresser à Moc-Baril, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à M. BOUVET-LADUBAY.

A Vendre sur pied

HERBES

Au pré de la Coquère, commune d'Allonnes, contenant deux hectares vingt-huit ares.

S'adresser à M. MESCHINE, fermier à la Gagnerie, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15.

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M^{me} MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

M. BLOCH, Mandataire de la maison LAMBERT, de Paris, Banque, escompte et prêts sur simple signature à Messieurs les officiers et propriétaires terriens, a l'honneur d'informer ses clients qu'il sera de passage en notre ville les 11, 12, 13 et 14 de ce mois et qu'il recevra de 3 heures à 6 heures, hôtel de la Paix. Achat de nu-propiétés et de biens dotaux. (466)

Changement de domicile

M. Gelineau - Rouzeau, entrepreneur de maçonnerie, a l'honneur d'informer sa clientèle et MM. les Propriétaires que, depuis le 1^{er} juin il a transféré son domicile rue Saint-Nicolas, n° 65. (442)

M. Boret - Lambault, à Dampierre, se met à la disposition des Propriétaires pour le sulfatage des vignes, les soufrages et les incisions annulaires. (430)



PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assouplissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les **PILULES BEECHAM** PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOITES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Bélens (Angleterre). Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. Détail dans toutes les Pharmacies.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. de FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 4 an, 12 fr ; 6 mois, 7 francs

Sulfate de cuivre

1^{re} marque, 98 0/0 de pur

Entrepôt : **Épicerie Centrale** Saumur, chez M. ANDRIEUX

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET - BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ALCOOL A BRULER

Sans odeur, ne fume pas et ne noircit pas en brûlant; 30 0/0 de réelle économie. Le litre, 1 fr. 30; la bouteille d'environ 4 litre, 1 fr. 15.

Le verre en plus est compté et repris pour 10 cent.

MAGNIFIQUES BOUGIES DE COULEURS

En parafine..... la boîte 4.70
En stéarine..... — 4.50

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : **Rue Daillé, SAUMUR**

Chez M. A. COURTET

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUIN

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	92 40	Banque de France	4260	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	374	Compagnie parisienne du Gaz	395
3 0/0 amortissable	94 90	Banque d'Escompte	527 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	458	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	33
4 1/2 1883	106 50	Comptoir national d'Escompte	615	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	458	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	39
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1220	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	456	— 6 0/0 2 ^e série	101
Oblig. 1855-60 3 0/0	550	Crédit Industriel et Commercial	612 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	405	— obligations à lots	607 50
— 1865 4 0/0	535	Crédit Lyonnais	751 25	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	453 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1869 3 0/0	416 50	Crédit Mobilier	470	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)			
— 1871 3 0/0	410	Dépôts et Comptes courants	600	Est 3 0/0 anc. r. à 500	430	FONDS ÉTRANGERS	100 50
— 1875 4 0/0	530	Société Générale	475	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	442	Emprunt russe 1862 5 0/0	98 20
— 1876 4 0/0	530	Est	867 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	443	— 1889 4 0/0	—
— 1886 3 0/0	404	Paris-Lyon-Méditerranée	1430	Nord 3 0/0 r. à 500	450	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
Bons de liquidation	530	Midi	1280	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	446	— 2 ^e	—
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	443	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	505 75
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—